



PAIEMENT CANTINE PAR VIREMENT: changement à faire

publié le 14/04/2020

A l'attention des familles payant la cantine par virement :

En raison de la fermeture prolongée de l'établissement et donc de la restauration scolaire, il serait souhaitable de limiter les virements afin que l'établissement ne se retrouve pas avec des avances trop importantes.

Ainsi, si vous le pouvez, merci de procéder à ce changement auprès de votre banque **en faisant terminer vos virements mensuels un mois plus tôt que prévu.**

En vous remerciant,

La gestionnaire.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.